



Après le groupe de travail ministériel relatif à la filière administrative

Réunion du mardi 28 janvier 2014
Ministère de l'éducation nationale



Communiqué du Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques, membre de la Fédération syndicale unitaire

Dans le cadre de la négociation ouverte sur les métiers de l'éducation, le ministère de l'éducation nationale recevait ce mardi 28 janvier les fédérations syndicales au sujet des métiers de la filière administrative.

Le ministère a tout d'abord présenté les éléments liés à la mise en place du corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM) des attachés et l'accès au grade à accès fonctionnel (GRAF). Pour le SNASUB-FSU, concernant notre filière, le GRAF ne répond pas aux enjeux posés par la problématique du recrutement des cadres supérieurs de l'éducation. Nous étions opposés à la disparition du corps des conseillers d'administration scolaire et universitaire (CASU) et revendiquons un corps d'encadrement administratif supérieur de catégorie A+, accessible par concours et assis sur une formation initiale adaptée.

Le ministère a également présenté son orientation en matière de promotions des personnels et a même ouvert une perspective de requalification des emplois administratifs.

La FSU et le SNASUB-FSU en sont demandeurs depuis leur création. Constatant que les missions exercées par de nombreux personnels administratifs de l'éducation nationale relèvent de corps supérieurs à ceux dans lesquels ils ont été recrutés, nous portons la revendication de requalification des emplois et de reclassement des personnels. **De ce point de vue, un premier pas positif a été franchi : la nécessité d'entamer une politique de requalification est aujourd'hui admise par tous, organisations syndicales et ministère.**

Toutefois, pour la FSU et le SNASUB-FSU, les éléments présentés par le ministère en matière de programmation sur les années 2015-2017, soit 200 requalifications d'emplois (par an et pour l'ensemble du territoire) de la catégorie C (adjoints administratifs) vers la catégorie B (secrétaires administratifs) et 100 requalifications (idem) de la catégorie B vers la catégorie A (attachés) sont très loin d'être à la hauteur des enjeux. Cela concernera à l'issue de ces trois années moins de 2 % de la totalité des emplois administratifs du ministère.

Nous pensons au contraire que la situation actuelle, scandaleuse, de sous qualification des emplois nécessite une mesure exceptionnelle : un plan pluriannuel massif

de requalification afin de mettre en adéquation les missions attendues et réellement effectuées par les personnels et le niveau des emplois. Les agents en place doivent bien sûr être promus.

Il convient de mobiliser tous les dispositifs de promotions possibles (liste d'aptitude et concours internes) pour rendre possible le reclassement du plus grand nombre d'agents. **Celui-ci devra être mise en œuvre selon des critères objectifs et transparents, qui devront prendre en compte les missions effectuées et la carrière des agents.**

Les mesures ministérielles de requalification sont d'ailleurs fort limitées parce qu'aucune mesure de créations d'emplois administratifs n'est envisagée, élargissant ainsi les possibilités de recrutements, malgré les 8 000 suppressions de postes de ces dernières années. **Cela n'est pas acceptable !**

Il est pourtant urgent de recréer des postes administratifs en nombre important et d'en finir avec les ajustements incessants de l'organisation des services et des établissements scolaires pour pallier les effets cumulés des retraits d'emplois et d'augmentation des charges pesant sur notre filière.

Il est temps d'en finir avec le déclasserement des collègues. Il est temps de mettre en œuvre une politique ministérielle qui reconnaisse très concrètement les personnels administratifs et les missions qu'ils réalisent au quotidien.

Recréations de postes administratifs, salaire et pouvoir d'achat, requalification des emplois et des personnels, reconstruction des grilles indiciaires et défense des conditions de travail : la FSU et le SNASUB-FSU continueront d'exiger des mesures permettant d'améliorer significativement le sort des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Parce que cela n'est pas gagné aujourd'hui, nous pensons que les collègues doivent eux aussi s'exprimer : ils peuvent signer massivement la pétition jointe. Le combat continue !